

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 15 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le quinze du mois de décembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA (salle A. Janin) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

19 DÉC. 2023

Déposée en
Préfecture le

19 DÉC. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avaient donné procuration

Patrick LECONTE à Jean-Louis TOÉ, Monique PIMONOW à Jean-Pascal ALBRAN

Etaient excusé(e)s

Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

AIDE FINANCIÈRE À HALPADES POUR 12 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS À ANNECY - OPÉRATION "EMPREINTE 2 - ILOT TYRODE"

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Anecy et sa compétence en matière d'équilibre social de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-580 du 19 décembre 2019 adoptant le programme local de l'Habitat (PLH) et le dispositif de financement du logement aidé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 déléguant des pouvoirs au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-354 du 24 septembre 2020 modifiant la délibération n° D-2020-277 ;

Considérant la décision préfectorale du 9 décembre 2022 agréant 12 logements locatifs aidés pour la Société Halpades ;

Rue Emile Tyrode à Annecy, la S.A. d'HLM Halpades acquiert 12 logements en vente en état futur d'achèvement dans une opération d'ensemble comprenant 46 logements. Ces 12 logements locatifs aidés (5 PLAI, 5 PLUS et 2 PLS) seront 3 T2 et 9 T3. Chacun bénéficiera d'une place privative en sous-sol et d'un balcon.

Par délibération du 20 novembre 2023, la Commune d'Annecy a voté une subvention de 53.596 € à l'opération.

Conformément aux dispositions communautaires applicables à la date d'agrément de cette opération (9 décembre 2022),

LE BUREAU DECIDE :

d'accorder une aide financière de 63.667 € à la S.A d'HLM Halpades, correspondant à :

- 120 € par m² de surface utile pour les logements PLAI, soit 37.486 €,
- 70 € par m² de surface utile pour les logements PLUS, soit 22.297 €,
- 30 € par m² de surface utile pour les logements PLS, soit 3.884 €.

Ces crédits inscrits au chapitre 210 compte 2041412 du budget primitif 2023, seront versés au vu d'une demande écrite du maître d'ouvrage et de la présentation des justificatifs :

- pour 50 %, soit 31.834 €, sur présentation de l'ordre de service attestant du démarrage des travaux,
- pour 50 %, soit 31.833 €, à l'achèvement des travaux, sur présentation d'un justificatif officiel.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

Le Secrétaire de séance,



Charlotte JULIEN

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.